ETATS-UNIS

FONDATION EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE AMÉRICAINE

Nous extrayons de l'un des derniers numéros du *Medical Record*[1] l'information suivante :

Le président Taft, en sa qualité de président de la Croix-Rouge américaine, a signé récemment un acte consacrant en faveur de cette société une fondation de 2 millions de dollars avec charge à son comité de gérer ce fonds. Le but de cette fondation est de permettre toute une catégorie de secours pour des besoins ne présentant pas un caractère assez urgent pour faire un appel spécial à la charité publique, et de mettre, d'autre part, la Société à même d'apporter des secours immédiats dans les cas de grandes catastrophes, sans avoir à attendre l'intervention des contributions individuelles.

Le capital actuel de la société n'est que de 119,628 dollars, tandis que celui des principales Sociétés de la Croix-Rouge est comparativement beaucoup plus élevé : Autriche : 2,474,577 dollars ; Hongrie : 968,392 dollars ; France : 4,471,476 dollars ; Italie : 1,547,548 dollars ; Prusse : 4,889,948 dollars ; les autres Etats allemands : 2,548,265 dollars ; Japon : 8,080,005 dollars.

FRANCE

LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET LE TREMBLEMENT DE TERRE EN PROVENCE

On se souvient du terrible tremblement de terre qui fit tant de victimes et occasionna tant de dégâts le 11 juin 1909 en Provence.

La Croix-Rouge française a immédiatement mobilisé du personnel médical et des infirmières pour apporter aux blessés les soins dont

[1] N° du 11 décembre 1909, p. 996.

ils avaient besoin. Elle a publié récemment un récit complet de son intervention [1].

Le président du comité d'Aix, M. le Dr de Montaty, se mit à la tête d'une escouade d'infirmières pour secourir les blessés de St-Cannat. La présidente du comité de Dames de Marseille, la marquise de Clapiers prit la direction effective et journalière des infirmières de Marseille, qui vinrent remplacer celles d'Aix.

De son côté, l'Association des Dames françaises, agissant par son comité de Marseille entreprenait une œuvre analogue à Royan et y expédiait une équipe d'infirmières.

Le Comité central de la Société charga Mme la comtesse d'Haussonville de se rendre sur place pour distribuer le plus judicieusement et efficacement possible les sommes recueillies de divers côtés. Puis, quand le syndicat de la presse eut remis à M. le marquis de Voguë, président du Comité central de la Croix-Rouge, une somme de Fr. 25,000 à distribuer aux victimes, le secrétaire général de la Société fut envoyé sur les lieux porteur de cette somme.

Les blessés étaient soignés par les infirmières sous des tentes ou dans des baraquements construits par les troupes du génie. Le comité de Marseille mit à la disposition du détachement de secours une tente de campagne, une voiture d'ambulance et une équipe de brancardiers. Peu à peu, à mesure que la catastrophe fut plus connue et les besoins mieux déterminés, des distributions en espèces ou en nature (denrées, vêtements) se multiplièrent.

Aussi les 38,200 francs recueillis par le Comité central français, ainsi qu'il vient d'être dit, trouvèrent-ils rapidement leur emploi.

Une partie des ressources dues à la charité publique fut employée à construire, à la fois rapidement et solidement des baraquements pouvant servir d'abri aux habitants privés subitement de leurs demeures Plusieurs familles, choisies parmi les plus misérables des sinistrés, purent y trouver asile.

Dans cette circonstance, la Croix-Rouge a démontré éloquemment et de façon à convaincre les plus endurcis et les plus réfractaires l'utilité humanitaire de son œuvre et s'est fait connaître et aimer une fois de plus dans l'accomplissement de sa mission charitable et bienfaisante en temps de paix.

---

[1] Voy. aux *Ouvrages reçus*, p. 3.